

**Jeudi 22 septembre 2022**

## **Ordre du jour**

### **Assemblée départementale lundi 4 juillet 2022**

En présence de :

François Durovray, Président du Département

Dany Boyer, vice-présidente en charge de la protection de l'enfance

Sandrine Gelot, vice-présidente, en charge de la jeunesse et de la vie associative

## Sommaire

1. Schéma départemental de la jeunesse
2. Schéma départemental de l'enfance et des familles
3. Aménagement du carrefour de la Route de Chasse à Ballainvilliers

# **Assises de la jeunesse : une nouvelle politique en faveur de l'engagement citoyen et de l'autonomie**

Le Département de l'Essonne a placé l'année 2022 sous le signe de la jeunesse en organisant des Assises afin de mieux connaître les besoins des 12-25 ans et d'élaborer sa nouvelle politique jeunesse. Grâce à cette démarche, le Département a élaboré un schéma départemental de la jeunesse 2023-2028 « Bien grandir en Essonne », soumis au vote de l'assemblée départementale du 26 septembre 2022.

Ce nouveau schéma est marqué par un élargissement de la tranche d'âge ciblée : de 12-25 ans contre 16 à 25 ans auparavant. Le Département s'affirme également davantage comme un animateur territorial des acteurs et professionnels de la jeunesse. L'accent est en outre mis sur la mobilité et la santé des jeunes, le soutien à l'apprentissage et la citoyenneté.

Ces ambitions se concrétisent autour de 4 axes, avec des mesures opérationnelles à mettre en œuvre ou à renforcer prioritairement.

## **Axe 1 – Accompagner l'autonomie individuelle des jeunes**

L'objectif est de permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs choix scolaires et professionnels, de faciliter leur épanouissement et leur mobilité.

Les mesures phares :

- Mettre en place un parcours du stagiaire de 3<sup>e</sup> au sein du Département.
- Organiser un séminaire annuel pour les professionnels de l'apprentissage.
- Organiser des forums jeunesse au sein des collèges.
- Mener une réflexion pour développer une application « information jeunesse ».
- Mettre en place un dispositif d'aide aux déplacements alternatifs des jeunes.

## **Axe 2 – Décloisonner les jeunes**

Les objectifs principaux de cet axe sont d'encourager les rencontres entre jeunes issus de différents territoires ou de différents milieux socio-professionnels et de faciliter leur engagement, grâce au bénévolat.

Les mesures phares :

- Rénovation du dispositif « Tremplin citoyen », ouvert aux 12-25 ans avec de nouvelles activités (Culture, sport, etc.) et de nouvelles structures accueillantes (Economie sociale et solidaire...).
- Proposer un label « Association engagement jeunesse » avec un cursus de formation : « Comment accueillir un jeune » et « Comment valoriser les compétences du jeune ».
- Valoriser les jeunes aidants : sensibilisation des professionnels et ateliers répétés pour les jeunes.
- Créer un collectif départemental des jeunes.

## **Axe 3 – Soutenir les plus fragiles**

Le but est d'améliorer l'accès aux droits des jeunes et de les aider à trouver des réponses en termes de santé, logement, formation. Il s'agit également de favoriser le « mieux vivre ensemble » au sein des collèges.

Les mesures phares :

- Faire évoluer le dispositif « Boussole des jeunes » en renforçant la thématique santé et en l'élargissant à l'engagement, à l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture.
- Devenir partenaire de la « réussite étudiante ».
- Renforcer les actions du bus « Tout Sexplique ! ».
- Créer un réseau de médiateurs dans les collèges.

#### **Axe 4 – Appuyer les professionnels**

Dans cet axe, le Département se positionne en tant que ressource auprès des partenaires institutionnels en animant un réseau de professionnels pour faire évoluer leurs pratiques, encourager des actions communes et inciter une approche pluridisciplinaire du jeune.

La mesure phare : animer le réseau des professionnels jeunesse.

# Une nouvelle feuille de route pour améliorer la prévention et l'accompagnement des familles

Le schéma départemental de l'enfance et des familles donne la feuille de route en matière de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2022 à 2026. Il met l'accent sur l'amélioration de la prévention et de l'évaluation du risque de danger encouru par les enfants et sur la qualité de l'accompagnement des familles et de la prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance

## 1. Renforcer les actions de prévention

Le soutien aux familles les plus fragiles doit être initié dès les premières années de vie de l'enfant. L'accent va donc être mis sur la période d'accompagnement dès la maternité et jusqu'à l'école maternelle.

Parallèlement, le Département souhaite mettre l'accent sur la prévention du risque à travers le déploiement de dispositifs qui permettront l'écoute et la prise en charge des problématiques familiales en matière de violences intrafamiliales, de soutien à la parentalité, d'alerte face aux violences éducatives ordinaires et aux comportements à risque des adolescents.

Actions phares :

- Développement de l'offre d'accompagnement autour de la périnatalité et des 1000 premiers jours.
- Poursuite de la mise en place des centres départementaux de santé sexuelle.
- Renforcement des partenariats locaux en matière de parentalité.

## 2. Améliorer l'évaluation des informations préoccupantes et l'accompagnement des familles fragiles

Il s'agit de poursuivre l'amélioration continue du traitement global du circuit de l'information préoccupante.

Le but est aussi de renforcer les compétences des professionnels en matière d'évaluation du risque et de mieux communiquer à destination des enfants et des familles sur l'information préoccupante afin que celle-ci soit comprise et perçue comme un moyen d'aide à leurs éventuelles difficultés éducatives et/ou parentales.

## 3. Renforcer la fluidité des parcours et la participation des enfants et de leur famille

La prise en charge des situations de risque et/ou de danger, dues à des comportements à risque ou à des problématiques de santé, réclament une expertise et un réseau adapté afin que le parcours soit fluide et sécurisé.

L'objectif est donc de renforcer l'expertise professionnelle et les partenariats en matière de prise en charge de la santé des enfants de l'ASE et de l'accompagnement vers l'autonomie.

De plus, le nouveau schéma vise à favoriser davantage encore la prise en compte de la parole des enfants et de leurs parents, notamment à travers les outils du parcours (projet pour l'enfant, synthèse annuelle, projet d'autonomie...).

#### 4. Poursuivre l'adaptation de l'offre de prise en charge en protection de l'enfance

Plus de 30 % des enfants confiés au Département sont pris en charge en province faute de lieu d'hébergement adapté à leur profil ou à leur problématique disponible en Essonne. En outre, la capacité d'accueil est en forte tension, en raison d'une augmentation des placements.

L'ambition départementale sur les places d'accueil des enfants de l'ASE consiste à faire évoluer leurs caractéristiques afin de répondre davantage aux problématiques et aux profils des enfants. En effet, la complexité des situations des enfants et d'adolescents exige une évolution des modalités d'accueil vers des structures plus souples et de taille adaptée, facilitant la prise en charge personnalisée de ces enfants.

A cela s'ajoutent des évolutions concernant l'accompagnement renforcé à domicile, avec des possibilités de repli en situation de crise, ainsi que l'accueil de fratries et des très jeunes enfants.

Les actions phares concernent donc le contrôle des établissements et l'adaptation de l'offre aux problématiques et aux profils des enfants de l'ASE.

## **Routes : le Département aménage un carrefour sur la RN20 à Ballainvilliers**

**Inscrite au plan pluriannuel d'investissement 2021-2027, le projet de création de carrefour à feux de la route de Chasse sur les communes de Ballainvilliers et Saulx-les-Chartreux a fait l'objet d'une réévaluation. Après une nouvelle enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, de nouveaux aménagements anti-bruit sont prévus.**

La RN20 compte parmi les axes routiers les plus empruntés en Essonne et constitue un axe d'intérêt régional. Elle supporte sur cette section un trafic de plus de 62 000 véhicules par jour.

L'aménagement du carrefour de la route de Chasse permettra de réduire les difficultés de circulation au niveau de l'échangeur RN20 / RD186 et, plus largement, d'améliorer la desserte locale en constituant un nouveau point d'accès à la RN20. Le projet vise également à améliorer la circulation des transports en commun et à faciliter les modes de déplacements doux avec des aménagements dédiés, maillés au réseau existant.

Pour lever les réserves du commissaire enquêteur, le Département intègre la réalisation de l'écran anti-bruit le long de la voie nouvelle d'une hauteur de 4 mètres, dans la continuité du merlon existant, sur la commune de Ballainvilliers.

Avec ce nouvel aménagement, le coût de l'opération se monte à plus de 10 millions d'euros.